



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 21 décembre 2009
D - 20090715

Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Emmanuelle CUNY,

***Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré ou
d'un pass foncier. Aide de la Ville aux acquéreurs.
Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

- Acquisition par Mme TERRISSE Christel et M. MARTIN Guillaume d'une maison neuve, de type 5, située dans la résidence Les Jardins de Guynemer – rue Latécoère à Bordeaux, vendue par la Société Habitat Girondin.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 8 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 52 900 € et d'un Pass Foncier de 45 000 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme TERRISSE Christel et M. MARTIN Guillaume une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. et Mme FROUIN Raphaël d'une maison neuve, de type 5, située dans la résidence Les Jardins de Guynemer – rue Latécoère à Bordeaux, vendue par la Société Habitat Girondin.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 8 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un Pass Foncier délivré par le CILG d'un montant de 45 000 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme FROUIN Raphaël une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mlle GUERIN Amélie et M. LAURET Frédéric d'une maison neuve, de type 5, située dans la résidence Les Jardins de Guynemer – rue Latécoère à Bordeaux, vendue par la Société Habitat Girondin.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 8 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un Pass Foncier délivré par le CILG d'un montant de 45 000 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mlle GUERIN Amélie et M. LAURET Frédéric une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M. LUFBERRY Nicolas d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 8 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT MUTUEL SUD-OUEST d'un montant de 36 400 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LUFBERRY Nicolas une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mme CHHIBA Nadia d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 8 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 45 000 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
 Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme CHHIBA Nadia une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mme BABIN Dominique d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par la Caisse d'Epargne.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme BABIN Dominique une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mle KASRI Meriem et M. CREANTOR David d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 20 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par l'intermédiaire de MEILLEUR TAUX d'un montant de 52 900 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle KASRI Meriem et M. CREANTOR David une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mle BEC Valérie d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 20 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 45 000 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle BEC Valérie une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. de LAVERGNE DELAGE Maxime d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 20 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 45 000 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. de LAVERGNE DELAGE Maxime une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. CASTETS Gabriel d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 37 200 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. CASTETS Gabriel une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mlle VINSONNEAU Vanessa et M. AUBERT Yoann d'un appartement neuf, de type 4, situé dans l'ilot Armagnac, rues Eugène Delacroix, Beck et Armagnac à Bordeaux, vendu par la Société ING LES TERRASSES D'ARMAGNAC.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 20 octobre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT AGRICOLE d'un montant de 60 600 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle VINSONNEAU Vanessa et M. AUBERT Yoann une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. et Mme TRAMIER Benjamin d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Les Terrasses du Square – 11, rue Charazac à Bordeaux, vendu par la Société CLAIRSIENNE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 4 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 60200€ délivré par la Banque Postale.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	4 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme TRAMIER Benjamin une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée et/ou Pass Foncier. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire